

**SECTION 1 : Identification et renseignements sur l'entreprise**

**Nom du produit :** ROBERTS® 7500 Scellant pour joint en vinyle  
**Code du produit :** 7500  
**Fabricant/Fournisseur :** Roberts Consolidated, Inc.  
**Adresse :** 300 Cross Plains Blvd.  
Dalton, GA 30721  
**Numéro d'appel d'urgence :** (800) 424-9300 (réponse sous 24 heures / CHEMTREC)  
**Information sur les produits :** 706 277-5294  
**Utilisation recommandée :** Adhésif

**SECTION 2 : Identification des dangers**

**Statut de l'OSHA/HCS :** Bien que ce matériau ne soit pas considéré comme dangereux par la norme sur la communication des risques de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), cette FDS contient des renseignements précieux sur la manipulation sécuritaire et l'utilisation adéquate de ce produit. Cette FDS doit être conservée et mise à la disposition des employés et des autres utilisateurs de ce produit.

**Classification de la substance ou du mélange :** Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les critères du SGH.

**Mention d'avertissement :** Aucune mention d'avertissement.

**SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants**

Substance ou mélange : Mélange

	<u>% en poids</u>	<u>N° CAS</u>
Dioxyde de titane	≥0,3- <1 %	13463-67-6

Toute concentration présentée sous forme de plage a pour but de protéger la confidentialité ou est due à une variation du lot. Il n'existe aucun ingrédient supplémentaire présent qui, dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, soit classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et qui nécessite donc d'être signalé dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, si disponibles, sont énumérées à la section 8.

**SECTION 4 : Premiers secours**

**Inhalation :** Transporter la victime à l'extérieur et la garder au repos dans une position confortable favorisant une bonne respiration. Consulter un médecin si nécessaire.

**Contact avec la peau :** Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les chaussures et les vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

**Contact avec les yeux :** Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la personne porte des lentilles cornéennes et les enlever, le cas échéant. Consulter un médecin si nécessaire.

**Ingestion :** Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de petites quantités d'eau si le matériau a été ingéré et que la personne exposée est consciente. Consulter un médecin immédiatement.

**Note au médecin :** Traiter la victime en fonction des symptômes. Communiquer immédiatement avec un spécialiste des traitements antipoison en cas d'ingestion ou d'inhalation d'importantes quantités de produit.

**Consulter les informations toxicologiques (section 11)**

## **SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies**

**Moyen d'extinction :** Utiliser des moyens d'extinction d'incendie adaptés aux matériaux environnants.

**Produits de combustion**

**dangereux :** Aucun danger particulier connu.

**Dangers particuliers associés**

**au produit chimique :** En cas d'incendie ou si le produit est chauffé, une augmentation de la pression se produira, ce qui peut faire éclater le contenant.

**Produits de décomposition**

**thermique dangereux :** Les produits de décomposition peuvent comprendre les matériaux suivants :

Dioxyde de carbone

Monoxyde de carbone

Oxyde/oxydes métallique(s)

**Protection des pompiers :** Les pompiers doivent être équipés d'un appareil respiratoire autonome et d'un équipement de secours.

**Mesures de protection particulières**

**pour les pompiers :** En cas d'incendie, isoler rapidement la zone en évacuant toutes les personnes se trouvant à proximité de l'incident. Ne prendre aucune mesure qui implique des risques pour les personnes ou sans avoir suivi une formation adéquate.

## **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Précautions personnelles :** Ne prendre aucune mesure qui implique des risques pour les personnes ou sans avoir suivi une formation adéquate. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer. Ne pas toucher à la matière déversée et ne pas marcher sur cette dernière. Porter l'équipement de protection individuelle approprié.

**Pour les secouristes :** S'il est nécessaire de porter des vêtements spécialisés pour nettoyer les déversements, il est important de noter toute information pertinente de la section 8 sur les matériaux adéquats et inadéquats. Consulter également les informations de la section « Pour le personnel non-secouriste ».

**Précautions pour la protection de l'environnement :** Éviter de disperser la matière déversée ainsi que l'écoulement et le contact de cette dernière avec le sol, avec les cours d'eau, les drains et les égouts. Informer les autorités pertinentes si le produit a causé de la pollution environnementale (égouts, cours d'eau ou air).

**Méthodes de nettoyage :** Arrêter la fuite des petits déversements s'il n'y a pas de risque. Retirer les contenants de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Si la matière n'est pas soluble dans l'eau, l'absorber avec une substance inerte sèche et la placer dans un contenant à déchets approprié. Éliminer par l'entremise d'une entreprise agréée d'élimination des déchets. Arrêter la fuite des déversements importants s'il n'y a pas de risque. Retirer les contenants de la zone de déversement. Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les espaces confinés. Éliminer les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder de la manière suivante. Restreindre et ramasser le déversement avec une substance absorbante non combustible, p. ex., du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, puis le déposer dans un contenant afin de l'éliminer selon la réglementation locale (voir la section 13). Éliminer par l'entremise d'une entreprise agréée d'élimination des déchets. Remarque : Consulter la section 1 pour obtenir les informations sur les personnes à contacter en cas d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

## **SECTION 7 : Manipulation et stockage**

**Précautions lors de la manipulation :** Porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8). Ne pas manger, boire ou fumer lors

de l'utilisation du produit.

**Conseils généraux sur**

**l'hygiène du travail :** Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les endroits où ce matériau est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire et de fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans les endroits où on consomme de la nourriture. Consulter également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.

**Stockage :** Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le contenant d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit frais, sec, bien aéré et loin de toute matière incompatible,

(voir la section 10), nourriture et boisson. Garder le contenant fermé de façon hermétique jusqu'à l'utilisation. Les contenants qui ont été ouverts doivent être fermés de façon hermétique à nouveau et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utiliser une méthode de confinement appropriée pour éviter la contamination environnementale.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom chimique/N° CAS	Limites d'exposition de l'OSHA	Limites d'exposition de	Autres limites d'exposition
Dioxyde de titane/13463-67-7	TWA 15 mg/m <sup>3</sup> (poussières totales)	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	Non spécifié

### Mesures de contrôle d'ingénierie

**appropriées :** Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du travailleur aux contaminants atmosphériques. Mesures de contrôle

**appropriées :** Il est important de vérifier les émissions provenant de la ventilation ou de l'équipement de fabrication afin d'assurer leur conformité aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des laveurs de fumée, des filtres ou des modifications d'ingénierie de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène :** Laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes, ainsi qu'à la fin de la période de travail. Utiliser des techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. S'assurer que les bassins oculaires et les douches de sécurité sont près de l'emplacement de travail

**Protection oculaire/du visage :** Porter des lunettes de sécurité qui respectent une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux éclaboussures, aux brumes, aux gaz et aux poussières. En cas de contact possible, porter la protection suivante, à moins que l'évaluation indique un niveau de protection plus élevé : lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection des mains :** Porter en tout temps des gants imperméables et résistants aux produits chimiques qui respectent une norme approuvée lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique qu'ils sont nécessaires.

**Protection du corps :** Sélectionner l'équipement de protection individuelle pour le corps en fonction de la tâche à accomplir et des risques qu'elle comporte. Il doit avoir été approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Autre protection de la peau :** Sélectionner des chaussures et toute autre mesure supplémentaire de protection de la peau en fonction de la tâche à accomplir et des risques qu'elle comporte. Elles doivent avoir été approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire :** Utiliser un respirateur à adduction d'air ou filtrant bien ajusté qui respecte une norme approuvée si une évaluation des risques indique qu'il est nécessaire. Le respirateur doit être choisi en fonction des niveaux d'exposition connus ou anticipés, des risques du produit et des limites de travail sécuritaire du respirateur sélectionné.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

**Apparence :** liquide (pâte)  
**Odeur :** Non disponible  
**Densité relative :** 1,15  
**Seuil olfactif :** Non disponible  
**Solubilité :** Non disponible  
**pH :** 5,5  
**Point de fusion :** 0 °C (32 °F)  
**Point de gel :** Non disponible

**Point d'éclair :** Non disponible  
**Taux d'évaporation :** Non disponible  
**Viscosité :** Non disponible  
**Inflammabilité (solide/gaz) :** Non disponible  
**Limite inférieure/supérieure d'inflammabilité :** Non disponible  
**Contenu en COV :** < 1 g/L  
**Pression de vapeur**  
**(mm Hg à 20 °C) :** Non disponible  
**Point d'ébullition :** 100 °C (212 °F)

**Réactivité :** Aucune donnée d'essai particulière liée à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.  
**Stabilité chimique :** Stable dans des conditions normales de température et en cas d'utilisation recommandée.  
**Conditions à éviter :** Aucune donnée spécifique  
**Matériel à éviter :** Aucune donnée spécifique  
**Décomposition dangereuse :** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë :

Nom du produit/de	Résulta	Espèce	Dose	Exposition
Dioxyde de titane	LD50	Rat	24 000 mg/kg	-

### Corrosion/irritation :

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Cote	Exposition	Observation
Dioxyde de titane	Irritant léger pour la peau	Humain	-	72 heures 300 microgrammes Intermittent	-

### Sensibilisation

**Mutagénicité** Non disponible

**Cancérogénicité** Non disponible

**Conclusion/sommaire :** Le dioxyde de titane sous forme libre (délié) en suspension dans l'air et sous forme de particules dont la taille est inférieure à 10 microns est répertorié dans le groupe 2B du CIRC (peut être cancérigène pour les humains). Le dioxyde de titane utilisé dans ce produit est lié et n'est pas considéré comme cancérigène selon la condition du CIRC.

### Classification :

Nom du produit/de	OSHA	CIRC	NTP
Dioxyde de titane	-	2B	-

**Toxicité sur la reproduction :** Non disponible

**Tératogénicité :** Non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles**

**Exposition unique :** Non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles**

**Exposition répétée :** Non disponible

**Risque d'aspiration** Non disponible

**Effets graves potentiels sur la santé :** Aucun effet significatif ou danger critique.

**Symptômes associés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** : Aucune donnée spécifique Effets différés et immédiats, ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme.

**Exposition à court terme :**

Effets immédiats potentiels : Non disponible

Effets différés potentiels : Non disponible

**Exposition à long terme :**

Effets immédiats potentiels : Non disponible

Effets différés potentiels : Non disponible

**Effets chroniques potentiels sur la santé :**

**Général :** Aucun effet significatif ou danger critique.

**Cancérogénicité :** Aucun effet significatif ou danger critique.

**Mutagénicité :** Aucun effet significatif ou danger critique.

**Tératogénicité :** Aucun effet significatif ou danger critique.

**Effets sur le développement :** Aucun effet significatif ou danger critique.

**Effets sur la fertilité :** Aucun effet significatif ou danger critique.

**Mesures numériques de la toxicité**

**Toxicité aiguë estimée :** Non disponible

**SECTION 12 : Informations écologiques**

**Toxicité**

Nom du produit/de l'ingrédient	Résultat	Espèce	Exposition
Dioxyde de titane	Aiguë EC50 5,83 mg/l eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de	72 heures
	Aiguë LC50 3 mg/l eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - néonate	48 heures
	Aiguë LC50 5,5 mg/l eau douce	Daphnie - Daphnia magna - juvénile	48 heures
	Aiguë LC50 2,19 mg/l eau douce	Poisson - Oryzias latipes - larves	96 heures
	Chronique CSEO 0,984 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de	72 heures
	Chronique CSEO 0,02 mg/l eau douce	Daphnie - Daphnia magna - juvénile	21 jours
	Chronique CSEO 0,1 mg/l eau douce	Poisson - Danio rerio - adulte	10 semaines

**Persistence**

**et dégradabilité :** Non disponible

**Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/de	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentielle
Dioxyde de titane	-	352	Faible

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

**Élimination :** Éviter ou réduire au minimum la production de déchets dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit en tout temps respecter les exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets ainsi que toute exigence des autorités locales et régionales. Éliminer les surplus et les produits non recyclables par l'entremise d'une entreprise agréée d'élimination des déchets. Ne pas éliminer les déchets non traités dans les égouts sauf s'ils respectent entièrement les exigences de toutes les autorités du territoire. Recycler l'emballage. Considérer l'incinération ou l'enfouissement uniquement lorsque le recyclable n'est pas possible. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire. Les contenants vides ou les revêtements peuvent contenir des résidus du produit. Éviter de disperser la matière déversée ainsi que l'écoulement et le contact de cette dernière avec le sol, avec les cours d'eau, les drains et les égouts.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport**

**Route :** Nom officiel d'expédition DOT (ministère des Transports) : **Non régulé**  
 Groupe d'emballages DOT (ministère des Transports) : S.O.  
 Étiquette DOT (ministère des Transports) : S.O.  
 Numéro ONU : S.O.

**Voie maritime :** Nom officiel d'expédition : **Non régulé**  
 Maritime – Classe OMI/I.M.D.G. : S.O.  
 Numéro ONU : S.O.  
 Étiquette : S.O.  
 Groupe d'emballages : S.O.  
 Polluant marin : S.O.  
 EMS : S.O.

**Voie aérienne :** Nom officiel d'expédition : **Non régulé**  
 Aérien – Classe OACI/IATA : S.O.  
 Numéro ONU : S.O.  
 Étiquette : S.O.  
 Sous-classe : S.O.  
 Groupe d'emballages : S.O.

Précautions particulières pour l'utilisateur : **Transport sur les lieux d'utilisation** : toujours transporter dans des contenants sûrs et en position verticale. S'assurer que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'elles doivent faire en cas d'accident ou de déversement.

**SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation**

**California Proposition 65 : AVERTISSEMENT** : Ce produit contient un produit chimique connu dans l'État de la Californie comme cause de cancer.

Nom de l'ingrédient	Cancer	Reproduction	Niveau de risque non significatif	Niveau de dosage maximal acceptable
Dioxyde de titane	Oui	Non	Non	Non
Silice, cristalline-quartz	Oui	Non	Non	Non

Réglementation fédérale américaine TSCA 8(a) PAIR : méquinol  
 Inventaire des États-Unis

(TSCA 8b) Tous les composants sont répertoriés ou exemptés

Clean Air Act paragraphe 112(b)

Polluants atmosphériques dangereux (PAD) : Non répertorié

Loi sur la qualité de l'air Paragraphe 602 Substances de catégorie I :

Loi sur la qualité de l'air Paragraphe 602 Substances de catégorie II : Non répertorié

Produits chimiques de liste I de la DEA (produits chimiques précurseurs) : Non répertorié

Produits chimiques de liste II de la DEA (produits chimiques essentiels) : Non répertorié

**SARA 302/304**

Aucun produit n'a été trouvé

**Exigence de la rubrique 304 du SARA** Sans objet

**Classification de la rubrique 311/312 du SARA :** Sans objet

**Composition/informations sur les ingrédients :**

Nom	%	Risque d'incendie	Relâchement soudain de la pression	Risque de réaction	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Risque différé (chronique)
Dioxyde de titane	≥0,3 - <1	Non	Non	Non	Non	Oui

**Réglementations des États :**

- Massachusetts :** Aucun des composants n'est répertorié
- New York :** Aucun des composants n'est répertorié
- New Jersey :** Les composants suivants sont répertoriés : Kaolin, dioxyde de titane
- Pennsylvanie :** Les composants suivants sont répertoriés : Kaolin, dioxyde de titane

**Listes internationales :**

**Inventaire national :**

- Australie :** Non spécifié
- Canada :** Au moins un composant n'est pas répertorié dans la liste intérieure, mais tous ces composants sont répertoriés dans la liste extérieure des substances
- Europe :** Non spécifié

**SECTION 16 : Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour être conforme à la norme sur la communication des risques de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) des États-Unis (29 CFR 1910.1200).

**NOTE HMIS : SANTÉ-1, INFLAMMABILITÉ-1, RÉACTIVITÉ-0**

Préparé par : Roberts Consolidated, Inc. Groupe de sécurité des produits et de conformité réglementaire, (706) 277-5294  
Les informations contenues dans le présent document sont fournies de bonne foi, mais aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée. Roberts Consolidated, Inc. Exhorte les utilisateurs de ce produit à évaluer son adéquation et sa conformité aux réglementations locales, car Roberts Consolidated ne peut pas prévoir l'utilisation finale du produit ni le lieu final d'utilisation.

Date d'émission : 09/13/2023